

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE
Trans-en-Provence

P
L
D' U
LAN
OCAL
RBANISME



DOCUMENT 2

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU PRESCRIT PAR DCM DU : 10/02/2009
PLU ARRETE PAR DCM DU : 21/06/2012
PLU APPROUVE PAR DCM DU : 13/06/2013

Projet d'aménagement et de développement durable [PADD]

Cadre réglementaire du PADD de Trans-en-Provence

Elément essentiel du Plan Local d'Urbanisme, imposé par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, La Loi Urbanisme et Habitat, et la Loi portant engagement national pour l'environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Ce nouveau document représente la pièce maîtresse du PLU de la commune de Trans-en-Provence : le règlement et le zonage du PLU doivent être concordants avec le PADD.

Les orientations générales du PADD ont été débattues au sein du conseil municipal de Trans-en-Provence le 5 octobre 2011.

Les orientations générales du PADD de Trans-en-Provence :

- Orientation générale n°1 : Trans-en-Provence préserve son identité rurale.
- Orientation générale n°2 : Trans-en-Provence développe un nouveau maillage du territoire.
- Orientation générale n°3 : Trans-en-Provence favorise l'échelle communale.

Orientation Générale n°1 :

Trans-en-Provence préserve son identité rurale.

1. Mesure n°1 : Le cœur du village : Révéler le patrimoine culturel bâti.

⇒ Mettre en valeur la qualité architecturale du cœur du village qui fonde l'identité de Trans-en-Provence.

- ✓ Identifier le patrimoine culturel et architectural à protéger : édifices, espaces publics, petit patrimoine communal, monuments historiques inscrits.
- ✓ Prise en compte du périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).
- ✓ Protéger la silhouette du cœur de village : ses toitures, les tons des façades, des menuiseries ...

2. Mesure n°2 : Mettre en place une « trame verte » et une « trame bleue ».

⇒ identifier la variété d'espaces à caractère naturel et à forte qualité paysagère ou écologique.

- ✓ Prendre en compte la trame bleue de la Nartuby et ses milieux sensibles, intégrant le corridor écologique de la vallée de la Nartuby (le cours d'eau, ses rives et sa ripisylve), la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sans oublier la prise en compte de la zone inondable.

- ✓ Prendre en compte la trame verte des reliefs boisés, intégrant Les collines boisées, la forêt communale de La Darboussière, les 445 hectares de forêt privée, les espaces boisés les plus représentatifs (ex : bord de la RN 555), et la prise en compte de la Tortue d'Hermann.
- ✓ Prendre en compte la trame verte des paysages agricoles intégrant les secteurs cultivés inter collinaires, les paysages viticoles, les oliveraies et permettant la mise en valeur et le développement de la fonction économique, paysagère, coupe feu...
- ✓ Favoriser les fonctions récréatives et écologiques des espaces publics en belvédère sur la Nartuby, les cheminements piétons...

3. Mesure n°3 : Volet énergie.

⇒ Réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser l'énergie.

- ✓ Encourager les bâtiments basse consommation (neuf et rénovation) par la mise en place de dispositions spécifiques au règlement du Plan Local d'Urbanisme.
- ✓ Favoriser l'utilisation des énergies alternatives en autorisant les constructions comportant des équipements de production d'énergies renouvelables.
- ✓ Encourager et favoriser les « déplacements doux » par le développement de cheminements piétons, d'aires de stationnement, de pistes cyclables protégées.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

PRESERVER UNE IDENTITE RURALE

1- le coeur du village : révéler le patrimoine culturel bâti

★ patrimoine culturel et architectural

— périmètre de la ZPPAUP

— silhouette du coeur du village

2- mettre en place une trame verte et bleue

— trame bleue de la Nartuby

— trame verte des reliefs boisés

— trame verte des paysages agricoles

3- volet énergie

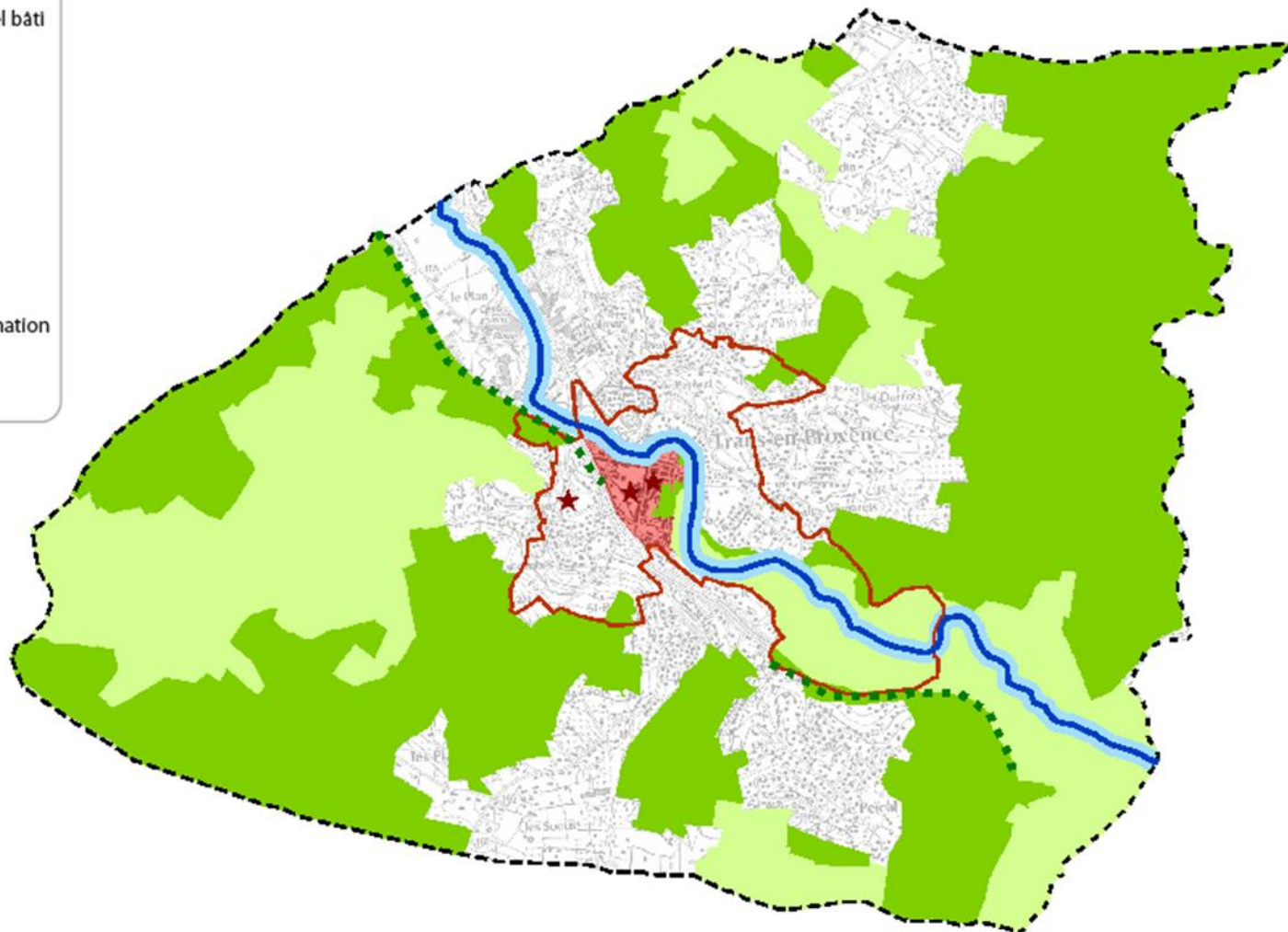
sur tout le territoire :

— encourager les bâtiments basse consommation
et favoriser les énergies alternatives

— encourager les déplacements doux



TRANS-EN-PROVENCE
ELABORATION DU PLU
PROJET DE PADD - ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES



begeat

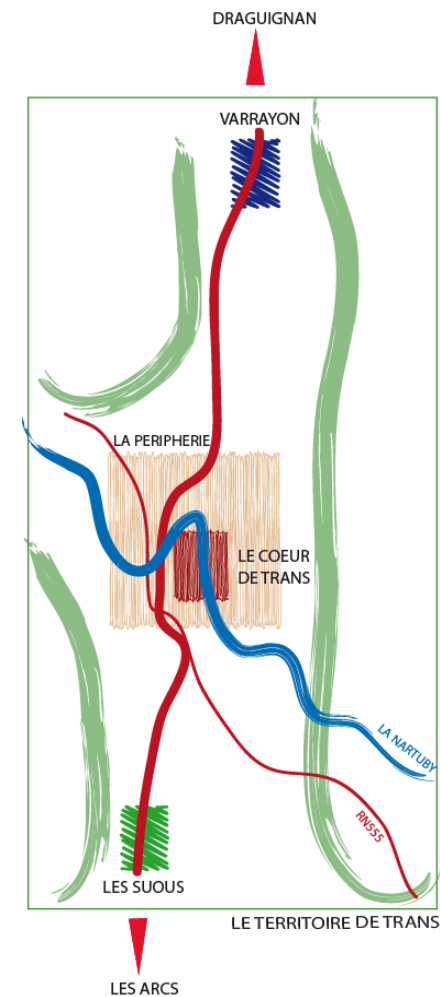
Orientation Générale n°2 :

Trans-en-Provence développe un nouveau maillage de son territoire.

1. Mesure n°1 : « recoudre » le territoire de Trans-en-Provence.

⇒ inverser l'axe historique « est/ouest » et faire émerger un axe « nord/sud ».

- ✓ Développer une nouvelle stratégie urbaine en favorisant un nouvel axe de développement de Varrayon aux Suous.
- ✓ Développer une nouvelle stratégie déplacements en aménageant la voirie, en développant des modes de transports doux et collectifs le long de cet axe nord/sud et en favorisant les liaisons inter quartiers.
- ✓ Développer une nouvelle stratégie spatiale en opérant un recentrage des pôles de développement autour de nouveaux pôles urbains :
 - le pôle central du village et de sa périphérie,
 - le pôle de Varrayon – Baudin,
 - le pôle des Suous.



2. Mesure n°2 : Positionner le village au cœur du nouveau maillage du territoire de Trans-en-Provence.

⇒ Le village au cœur du nouveau maillage en prenant en compte la zone inondable.

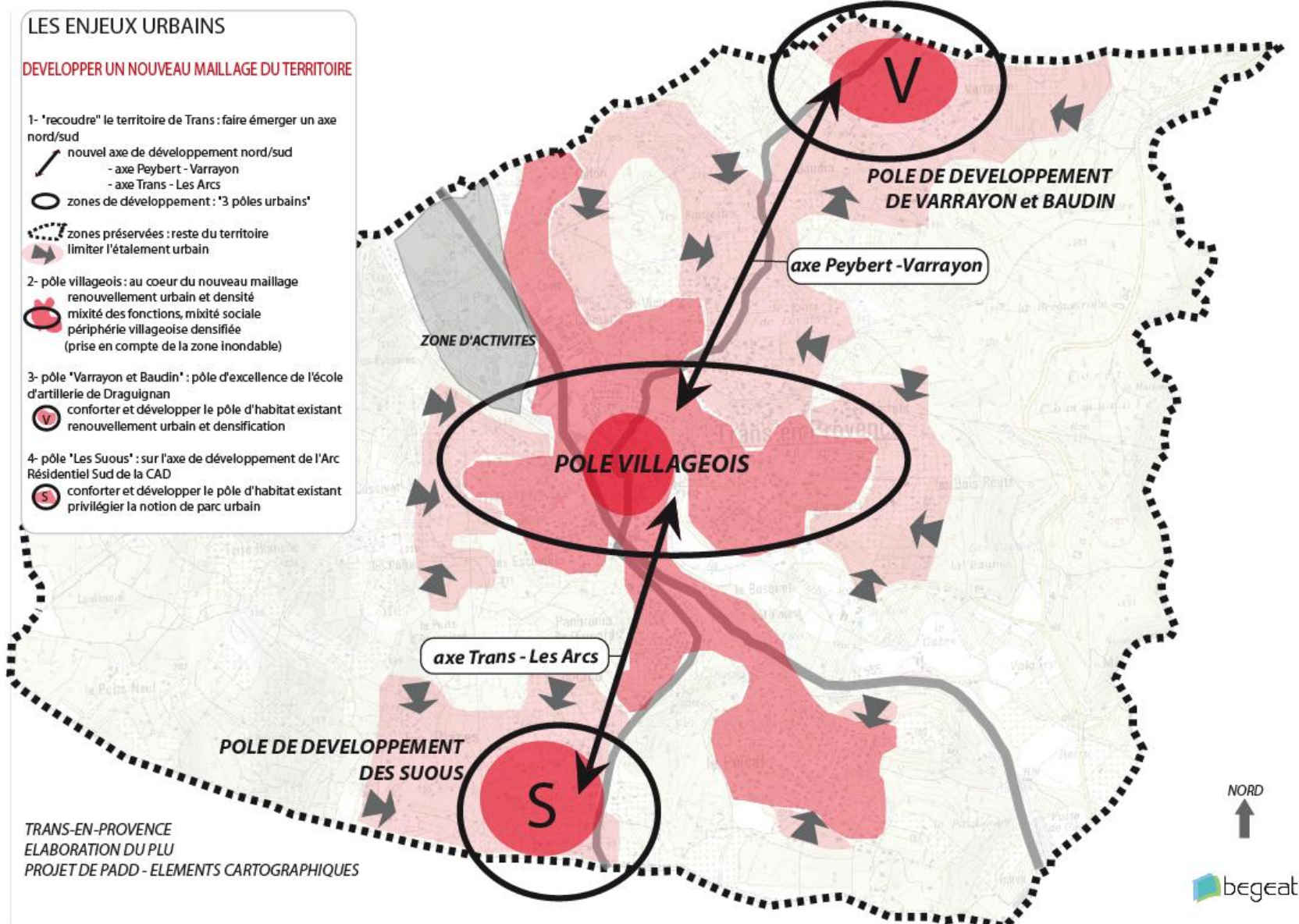
- ✓ Favoriser le renouvellement urbain et permettre la densification du village.
- ✓ Conforter le caractère attractif du village en favorisant l'emploi et l'habitat.
- ✓ Renforcer l'attractivité du village par la qualité de ses espaces publics, ses équipements publics et la création de logements mixtes.
- ✓ Densifier, de façon maîtrisée, les zones urbaines en périphérie villageoise.

3. Mesure n°3 : Positionner Trans-en-Provence à proximité du pôle d'excellence lié à l'école d'artillerie de Draguignan.

- ✓ Développer un pôle d'habitat à Varayon et Baudin connecté à l'axe Nord/Sud permettant de relier Trans-en-Provence à Draguignan.
- ✓ Aménager ce pôle d'habitat :
 - En comblant les dents creuses,
 - En assurant le renouvellement urbain,
 - En privilégiant une forme urbaine de type « maison de village » ou « hameau », en intégrant des services et commerces de proximité.

4. Mesure n°4 : Positionner Trans-en-Provence sur l'Arc Résidentiel Sud de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD).

- ✓ Développer un second pôle d'habitat aux Suous connecté à l'axe nord/sud permettant de relier Trans aux Arcs
- ✓ Adapter la forme urbaine de ce pôle d'habitat au paysage et à l'environnement existant des Suous :
 - en privilégiant la notion de « parc urbain »,
 - en préservant les bosquets et l'ambiance rurale du quartier.



Orientation Générale n°3 :

Trans-en-Provence favorise l'échelle communale en matière d'économie.

1. Mesure n°1 : Développer l'emploi sur le territoire de Trans-en-Provence

- ✓ Dans le village : développer les commerces et services de proximité,
- ✓ En périphérie villageoise : favoriser les activités de proximité dans l'ensemble des quartiers urbains, lorsque celles-ci sont compatibles avec l'environnement immédiat,
- ✓ Dans zone d'activités du Plan : adapter les activités commerciales à la zone inondable,
- ✓ Sur le pôle des Suous : développer une petite zone artisanale (proche Sotravi),
- ✓ Sur le pôle de Varrayon: développer un pôle de services et de commerces de proximité.

2. Mesure n°2 : Maintenir l'activité agricole sur la commune de Trans-en-Provence

- ✓ Préserver les terres à forte valeur agricole (Appellation d'Origine Contrôlée, AOC) et les terres cultivées,
- ✓ Favoriser la création de « pare feux » agricoles,
- ✓ Identifier des corridors biologiques agricoles propices aux déplacements des espèces,
- ✓ Valoriser le patrimoine bâti agricole en permettant le changement de destination (agri tourisme) aux quartiers le « Cassivet », les Faisses Occidentales, les Darrots.

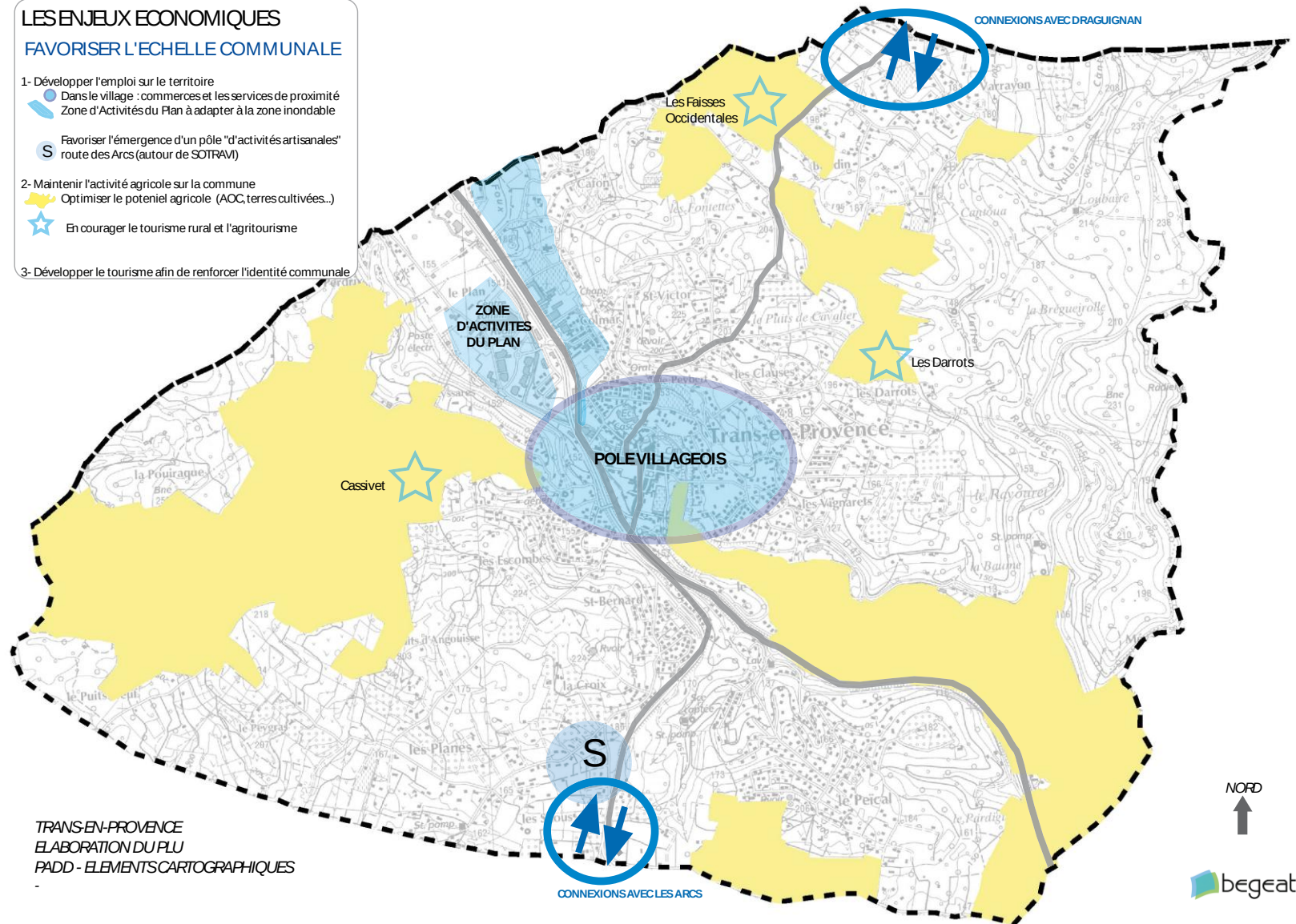
3. Mesure n°3 : Développer le tourisme

- ✓ Développer l'accueil touristique sur le territoire en favorisant les initiatives individuelles (gîtes, tables d'hôtes, restauration...),
- ✓ •Miser sur l'excellence touristique liée au terroir et au cadre de vie :
 - Mise en valeur et développement du tourisme rural,
 - Mise en valeur et développement de l'agri tourisme,
 - Mise en valeur des productions du terroir local : viticulture, oléiculture ...
 - Valorisation du patrimoine communal.

LES ENJEUX ECONOMIQUES

FAVORISER L'ECHELLE COMMUNALE

- 1- Développer l'emploi sur le territoire
 - Dans le village : commerces et les services de proximité
 - Zone d'Activités du Plan à adapter à la zone inondable
 - Favoriser l'émergence d'un pôle "d'activités artisanales" route des Arcs (autour de SOTRAM)
- 2- Maintenir l'activité agricole sur la commune
 - Optimiser le potentiel agricole (AOC, terres cultivées...)
 - En courager le tourisme rural et l'agritourisme
- 3- Développer le tourisme afin de renforcer l'identité communale



TRANS-EN-PROVENCE
ELABORATION DU PLU
PADD - ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES